Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS
Réunion du 27 mars 2024 - PV N°25

PRESENTS : MM. DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique
EXCUSES : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. RAIGNIER Christian - COMBEAU Jean-Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48heures pour les matches de Coupes et Challenges (Article 35 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 23 ET 24 MARS 2024

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS
DISCIPLINE
DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA
51508.2 FAUX - PERIGUEUX FOOT
51504.2 THIVIERS NORD DORDOGNE - LIMEUIL FC
DEPARTEMENTAL 3
Poule B 51789.2 PERIGORD CENTRE FC 3 - PAYS DE FENELON US 2
DEPARTEMENTAL 4
Poule D 52250.2 PERIGUEUX AS 2 - THENON LIMEYRAT 2
CONDAT SUR VEZERE FC 2 - VERNOIS ATHLETICO
DEPARTEMENTAL 4
Poule C 52754.2 DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE - LA FORCE GINESTET P 2

LITIGE ET CONTENTIEUX
DEPARTEMENTAL 4 Poule C 52754.2 DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE - LA FORCE GINESTET P 2

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORME
DEPARTEMENTAL 2 Poule A 26548993 SANILHACOIS SA 2
DEPARTEMENTAL 4 Poule A 26632638 SAINT PAUL DE LIZONNE FC 1
DEPARTEMENTAL 4 Poule B 26561777 PERIGORD FOOT US 2
CRITERIUM A 8 Poule B 27851624 FC SAINT GENIES

FORFAIT D'UNE JOURNEE
Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 24 des Règlements Particuliers du District.
COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE
28031756 THIVIERS NORD DORDOGNE (match du 27/03/2024)
28031763 SARLAT MARCILLAC (match du 20/03/2024)
Ces clubs seront débités d'une amende de 30€ (1er forfait).

DEPARTEMENTAL 4
Poule B 26561776 CASTELLEVEQUOIS JS 3
Ce club sera débité d'une amende de 40€ (2ème forfait)